

02.08.2016

Appel adressé aux Ministres de l'Agriculture de l'UE et à la Commission européenne



Assurez-vous de bien organiser l'autolimitation volontaire de l'offre ! C'est la seule voie de stabilisation du marché

Les décisions prises par le Conseil des Ministres de l'Agriculture, le 18 juillet 2016, sont sans conteste révélatrices d'une nouvelle réflexion amorcée par la Commission européenne et de nombreux États membres. Pour la première fois, la renonciation volontaire aux livraisons ou l'autolimitation de l'offre ouverte à tout producteur de l'UE, dont la coordination est centralisée, touche la surproduction à sa source, à savoir au niveau de la production.

Il était grand temps que l'UE se prononce sur un instrument efficace. Des mesures telles que le premier paquet de 500 millions d'euros et l'augmentation incessante des interventions et du stockage privé n'ont en rien aidé le marché, l'écart entre les prix du lait à la sortie de l'exploitation et un prix rémunérateur n'a cessé de se creuser. C'est la raison pour laquelle des dizaines de milliers de producteurs ont d'ores et déjà abandonné la production laitière, et de nombreuses régions laitières sont en voie de disparition de la carte.

Mais la renonciation volontaire aux livraisons ne peut réussir que si elle est correctement appliquée, ce qui implique :

- d'utiliser plus que les 150 millions prévus et, éventuellement, une part des 350 millions d'euros ; l'EMB demande donc à tous les gouvernements de mettre des financements supplémentaires à la disposition de l'autolimitation de l'offre ;
- de plafonner le volume de production de chaque pays au cours de cette période de réduction ; aucun pays ne serait donc autorisé à accroître ses volumes pendant cette période ; le volume intégral serait ainsi limité sans que l'UE n'ait à supporter des coûts financiers et la réduction active nécessaire engendrée par l'autolimitation de l'offre serait moins significative.

Les mesures adoptées le 18 juillet doivent aboutir, en fin d'année, à un prix rémunérateur. Si ce n'était pas le cas, des coupures obligatoires devront être imposées à chaque pays. Toute autolimitation volontaire effectuée avant ce terme devrait être portée au crédit des volumes de réduction obligatoires qui seront ainsi diminués pour les pays concernés par des diminutions volontaires.

L'EMB en appelle aux Ministres de l'Agriculture de l'UE et à la Commission européenne pour que soit organisée ou complétée l'autolimitation volontaire de l'offre afin de réaliser une stabilisation suffisante du marché. Le but est de diminuer la production et cette ambition n'est réalisable que par une bonne application de l'autolimitation volontaire de l'offre. D'autres instruments additionnels, pas alternatifs, pourraient aider certains pays.

Le temps des expériences et de l'érosion de la valeur ajoutée dans l'agriculture générée par des stratégies d'exportations erronées est révolu. Les exploitations agricoles, l'agriculture et les régions rurales ne peuvent en supporter davantage parce que la situation est trop sérieuse pour cela.

<<< back